



BNP Paribas et CACEIS créent Uptevia, nouvel acteur des Services aux Émetteurs

BNP Paribas et CACEIS ont décidé d'allier leurs activités Corporate Trust Services en France en créant **Uptevia**, détenu à parts égales par les deux établissements.

Depuis le 1er janvier 2023, Uptevia regroupe ainsi l'ensemble des services aux émetteurs délivrés jusqu'à présent par les deux établissements.

L'objectif de ce regroupement est de conjuguer les expertises des deux Groupes aux services des clients émetteurs et de leurs investisseurs. Uptevia ambitionne d'améliorer l'expérience utilisateur pour les investisseurs, tout en répondant aux évolutions réglementaires et exigences de sécurité toujours croissantes. Ces évolutions seront mises en place progressivement.

Uptevia s'engage à assurer la pérennité de l'activité et limiter les impacts pour les investisseurs. Notre priorité est d'assurer une qualité de service continue, en s'appuyant sur nos équipes et nos experts, tout en bénéficiant progressivement des nouvelles synergies et de continuer d'offrir à nos clients émetteurs et à leurs investisseurs des prestations de qualité et innovantes.

Vos contacts restent identiques



Retrouvez facilement votre espace actionnaire avec vos identifiants et mot de passe habituels, accessible désormais depuis le site www.uptevia.com. Vous continuez à bénéficier des **mêmes conditions tarifaires** avec notamment un taux de courtage identique.

Les canaux de communication (formulaire de contacts sur Planetshares en mode connecté et non connecté, et les coordonnées téléphoniques du centre d'appel dédié aux investisseurs) restent inchangés.



Accédez dès maintenant à vos espaces investisseurs habituels en vous connectant sur le site www.uptevia.com et en cliquant sur la rubrique « Accéder à mon espace ». N'oubliez pas à cette occasion de vérifier l'exactitude de vos données administratives (notamment votre numéro de portable) et de les compléter le cas échéant.

Pour plus d'informations sur Uptevia, une FAQ est mise à disposition dans l'espace « Mes documents » de votre espace actionnaire¹.

Nous vous tiendrons informés régulièrement des évolutions qui seront mises en place.

¹ L'accès à cette FAQ est possible pour les émetteurs ayant souscrit aux services en ligne.